



Païement des salaires et sommes dûs après liquidation judiciaire

Par **claire44**, le **22/09/2014** à **15:19**

Bonjour a mon tour une petite question si vous me permettez. rnrnJ'ai été employée comme commerciale auprès d'un société vereuse après mon premier mois de travail je n'ai reçu qu'une partie de mon salaire et pas de contrat de travail signée j'ai continuer a travailler en faisant confiance a mon employeur et après deux semaines n'ayant toujours pas été payé je me suis renseignée auprès de l'Urssaf et me suis rendue compte que je n'avais pas été déclarée. rnrnJ'ai donc saisi les prud'hommes qui m'ont donné raison en Mars. Il y a quinze jours après avoir passé le délai normal de la procédure, saisie d'huissier des comptes de l'entreprise, j'ai demandé a mon avocate la liquidation de l'entreprise qui avait été condamnée par les prud'hommes a un paiement de 21 000 € de dommages et intérêts et salaires. rnrnLorsque je me suis renseignée auprès des AGS on m'a dit qu'une fois la liquidation prononcée il fallait compter 15 jours pour être payés des salaires, or ce matin mon avocate me dis qu'une deuxième audience est prévue le 1er Octobre et qu'elle m'indiquerait la date du délibéré, concernant le paiement au moins des salaires elle n'a pas su me dire combien de temps je devrais encore attendre. rnrnPouvez vous m'expliquer la procédure de liquidation ?Avez vous une idée si je vais être payées au moins de mes salaires rapidement?L'avocate me dit que les AGS paieront l'intégralité des condamnation qu'en est il vraiment ?rnrnJe suis actuellement sans domicile fixe et rencontre des problèmes de santé important. Merci si vous pouvez m'éclairer.